

INCLU'PRO FORMATION

Objectif(s)

Permettre aux personnes en situation de handicap par l'élaboration et la validation d'un projet en prenant en compte vos caractéristiques personnelles:

- D'accéder à un emploi,
- D'accéder à une formation,
- De se maintenir en emploi en :
 1. Développant des compétences
 2. Obtenant une qualification
 3. Se réorientant

Durée

Ce parcours d'une durée de 300 h maximum réparties sur 24 semaines.

Entièrement personnalisé selon vos besoins, il vous donne la possibilité de suivre votre formation selon deux formules distinctes :

Parcours INCLU'PRO Individuel : Parcours prenant la forme d'entretiens individuels ; jusqu'à 104h individuelles de formation en centre et jusqu'à 70h d'immersion en entreprise ou sur plateau technique.

+ la possibilité de participer à des modules collectifs en fonction de ses besoins

Parcours INCLU'PRO Collectif : parcours alternant regroupements collectifs et périodes d'immersion en entreprise. Des ateliers proposés à la carte.

Un parcours allant jusqu'à 300h de formation et comprenant :

jusqu'à 204h collectives de formation en centre, jusqu'à 140h d'immersion en entreprise ou sur plateau technique,

+ la possibilité de renforcer l'accompagnement par l'ajout d'entretiens individuels thématiques.

Rythme hebdomadaire : 2.5 jours

Public concerné

Tous les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés ou en voie de l'être, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien ou de transition professionnelle :

→les demandeurs d'emploi inscrits ou non à France Travail,

→les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail,

→les travailleurs indépendants,

→les exploitants agricoles.

Conditions d'accès

Précision, les salariés peuvent être : en situation de maintien dans l'emploi, en activité ou en arrêt de travail présentant un risque d'inaptitude à leur poste de travail ; en situation de transition professionnelle. Les salariés du secteur privé doivent être salariés par une entreprise soumise au code du travail français

Pré-requis

Résider en France et avoir une reconnaissance travailleuse handicapée en cours de validité ou une demande en cours d'être validée.

Modalité et délais d'accès

Il y a 2 possibilités pour accéder à la formation :

- Vous pouvez être positionné par votre prescripteur/intermédiaire qui est : France Travail, Cap emploi (insertion et maintien), Mission Locale, Conseillers en évolutions professionnelle, Comète, Centres de gestion, les 24 PLIE de Nouvelle-Aquitaine.
- Vous pouvez vous inscrire spontanément à une session de formation via CMaFormation.

Après cette démarche il y a aura :

- Information collective
- Entretien individuel
- SAS permettant de sécuriser et d'individualiser le parcours (accueil, positionnement, entretiens individuels, évaluations).

Votre inscription sera finalisée dans un délai d'un mois.

Financement : Le coût de la prestation est pris en charge par l'AGEFIPH. Aucun reste à votre charge.

Statut :

Vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle. La rémunération par France Travail durant le temps de formation sera possible pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en fonction des droits disponibles.

Organisation - Méthode

Le SAS :

- Première étape personnalisée, incluant entretiens, bilans intermédiaire et final.
- Étapes du SAS : investigation du parcours, évaluations, initiation aux outils numériques, co-construction du parcours après les conclusions de l'équipe pluridisciplinaire.
- Rythme sur 2 semaines, alternant individuel et collectif (présentiel, distanciel, multimodal).
- **À l'issue du SAS**, le bénéficiaire se positionne soit sur un parcours collectif, soit sur un parcours individuel.

Inclu'Pro Formation collectif

Après identification de vos besoins, le parcours se déroule sur une durée de 4 à 6 mois maximum, en groupe, avec des modules collectifs obligatoires et optionnels personnalisés, des entretiens individuels et une ou des immersions en entreprise. Les avantages d'un travail collaboratif sont nombreux, notamment le développement des soft skills, l'expression orale, la motivation et votre responsabilisation.

La prise en compte du handicap est au centre de la démarche et l'expertise du programme vous permettra de porter un regard nouveau sur vos capacités, vos potentiels et vos aptitudes au changement.

Inclu'Pro Formation individuel

Le parcours Inclu'Pro Formation individuel est un programme personnalisé. Il est conçu pour s'adapter à vous sur différents aspects tels que le rythme, la durée, le format, ainsi que les modalités en distanciel, présentiel ou multimodal.

Modalités pédagogiques

Le parcours commence par un **diagnostic personnalisé** à l'issue duquel un plan d'action est élaboré pour sécuriser l'orientation et le parcours professionnel du bénéficiaire. Les entretiens individuels permettent d'aborder des problématiques personnelles qui ne seraient pas possibles à exprimer en collectif, permettant ainsi d'individualiser la relation formateur/bénéficiaire.

Les objectifs opérationnels du parcours comprennent la construction de parcours personnalisés, le travail à son rythme, l'investigation et le travail sur son projet professionnel, la projection vers de nouveaux secteurs d'activité, l'aide à la transition professionnelle, la formalisation de nouvelles pistes professionnelles compatibles avec sa situation de santé, et la construction et la formalisation d'un plan d'action réaliste.

Méthode

Vous bénéficierez d'un accompagnement individuel et collectif.

Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne, et s'appuient sur une pédagogie différenciée et diversifiée, innovante et adaptée au public.

Contenu

8 Thèmes, selon votre situation pourront être abordés :

- 1 – Travail de remobilisation sociale et professionnelle
- 2 – Identification des compétences professionnelles acquises et travail sur les savoirs être
- 3 – Travail sur la confiance et les potentialités au-delà du handicap
- 4 – Prise de conscience de l'impact du handicap sur son activité professionnelle
- 5 – Travail sur les besoins de compensation en emploi et/ou en formation
- 6 – Découvrir le marché de l'emploi de son bassin et identifier un ou des secteurs professionnels vers lesquels se projeter
- 7 – Etre en Capacité de se présenter auprès d'un employeur ou d'un organisme de formation, et d'évoquer ses besoins en terme de compensation.
- 8 – Identification et formalisation des étapes nécessaires à l'accès à l'emploi, la formation ou l'alternance.

Suivi -Evaluation

Evaluations en cours de formations (diagnostic, exercices, évaluations formatives et sommatives, mises en situations, etc.)

Bilan intermédiaire et final. Remise d'une enquête de satisfaction.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduites.

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Accessibilité

Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...

Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps des séquences en entreprise adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

Lieux d'intervention

Dpt 87 : Limoges – Bellac

Contact

05 19 29 00 50

contact@asfel.fr / deborah.cluzeau@asfel.fr